



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



DIRECTION
GÉNÉRALE
DES IMPÔTS

GUIDE DE FACTURATION NORMALISÉE

GUIDE DE FACTURATION NORMALISÉE

Table des matières

1-	RÈGLES À L'ÉTABLISSEMENT DES FACTURES NORMALISÉES	4
1.1	Définitions conceptuelles	4
1.2	Outils utilisés	5
1.3	Contenu des factures	5
1.4	Autres obligations du contribuable	6
2-	APERÇU SUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE FACTURES, LES RÉDUCTIONS SUR FACTURES ET LES GROUPES DE TAXATION	7
2.1	Les différents types de factures	7
2.2	Les réductions sur facture	8
2.3	Les groupes de taxation	9
3-	FAIRE LA FACTURE NORMALISÉE	11
3.1	Cas de E-MECEF	11
3.2	Cas des machines ELTRADE (UF)	11
3.3	Cas des machines INCOTEX (UF)	11
3.4	Exemples de factures pour certains secteurs d'activités	11
3.4.1	Les cliniques	12
3.4.2	Les Notaires	13
3.4.3	Les Analystes programmeur en service informatique	14
3.4.4	Les Experts-comptables	15
3.4.5	Les Géomètres	16
3.4.6	Les Architectes	17
3.5	Rapports	18
3.5.1	Z-RAPPORT	18
3.5.2	X-RAPPORT	19
3.5.3	A-RAPPORTS	20
3.5.4	JOURNAL	20

Le présent guide de la facturation normalisée est destiné aux contribuables qui devront désormais émettre, sauf dérogations, des factures normalisées à l'aide des Machines Electroniques Certifiées de Facturation (MECeF) ou de la plateforme E-MECeF conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (CGI). Il vise à les aider à mieux maîtriser les fondamentaux de la facturation électronique et de la fiscalité sur les ventes. Il est structuré en trois parties hors annexes à savoir :

- **Règles à l'établissement des factures normalisées**
- **Aperçu sur les différents types de factures, les réductions sur factures et les groupes de taxation.**
- **Faire la facture normalisée.**



1 . REGLES A L'ETABLISSEMENT DES FACTURES NORMALISEES

1.1 Définitions conceptuelles

<p>FACTURE</p>	<p>C'est un écrit qui renseigne sur une transaction commerciale effectuée entre deux agents économiques (l'acheteur et le vendeur) et l'identité de ces derniers. C'est un document légal par lequel un vendeur réclame le paiement des biens livrés ou des prestations rendues.</p>
<p>FACTURE NORMALISÉE</p>	<p>C'est une facture qui comporte, outre les mentions classiques, des éléments de sécurité de la Direction Générale des Impôts (le numéro d'identification de la MECeF (NIM), la date et l'heure d'émission, la signature et le code QR) et qui assure l'authenticité et l'intégrité des données sur la facture.</p>
<p>MACHINE ÉLECTRONIQUE CERTIFIÉ DE FACTURATION (MECEF)</p> <p>Système qui permet d'émettre des factures normalisées grâce à l'une de ses deux composantes que sont l'Unité de Facturation (UF) et le Module de Contrôle de Facturation (MCF).</p>	<p>UNITE DE FACTURATION (UF)</p> <p>C'est une machine électronique conçue pour enregistrer les données de facturation, gérer les articles, générer des rapports pour l'utilisateur, collecter des données de factures, traiter des factures, imprimer des factures, fournir des éléments de sécurité pour l'authentification et la vérification des factures et transmettre des données à distance au serveur de l'administration fiscale.</p> <p>MODULE DE CONTROLE DE FACTURATION (MCF)</p> <p>C'est une machine électronique conçue pour collecter des données de factures des logiciels de facturation , , fournir des éléments de sécurité pour l'authentification et la vérification des factures et transmettre des données à distance au serveur de l'administration fiscale.</p>
<p>e-MECeF</p>	<p>C'est la version dématérialisée ou la version en ligne des Machines Électroniques Certifiées de Facturation, mise en place par l'administration fiscale, qui permet aux contribuables, conformément à la loi, de délivrer à l'occasion des transactions avec leurs clients, des factures normalisées.</p>

1.2 Outils utilisés

La facturation normalisée peut se faire à l'aide d'une MECeF ou de l'e-MECeF.

La MECeF est une Unité de Facturation (UF) ou un logiciel de facturation autorisé par la DGI reliée à un module de contrôle de facturation (MCF).

L'e-MECeF est la version dématérialisée de la MECeF et est accessible à l'adresse <https://www.sygmef.impôts.bj>.

Les UF et MCF doivent être acquises auprès d'un distributeur agréé par la DGI.

1.3 Contenu des factures

Aux termes des dispositions de l'arrêté n° 711-C/MEF/DC/SGM/DGI/DIE/DLC/070SGG18 du 05 mars 2018, une facture normalisée comporte :

- le numéro d'ordre et la date d'établissement de la facture ;
- le nom ou la dénomination sociale, le numéro d'identifiant Fiscal Unique (IFU) et l'adresse du vendeur ;
- le nom, la dénomination sociale, l'adresse et le numéro d'identifiant Fiscal Unique (IFU) de l'acheteur ;
- la quantité, la dénomination, précise unitaire des biens et services vendus ;
- le Prix unitaire et global ;
- le montant de la facture, TVA comprise ;
- le numéro d'identification de la MECeF (NIM) ;
- la signature et le code électronique.

1.4 Autres obligations du contribuable

Selon les dispositions de l'arrêté n° 711-C/MEF/DC/SGM/DGI/DIE/DLC/070SGG18 du 05 mars 2018, après acquisition de MECeF certifiée par l'administration fiscale, tout utilisateur est soumis aux obligations suivantes :

- installer la MECeF à tous les lieux de vente à un endroit accessible et visible par les clients et informer l'administration fiscale par écrit de tout changement du lieu d'utilisation ;
- émettre des factures normalisées ou tout autre document admis par l'administration fiscale en utilisant la MECeF pour chaque transaction, même si le client refuse de prendre la facture ;
- donner à tout moment aux agents de l'administration fiscale habilités, l'accès à la MECeF aux fins de vérification de sa conformité et les réglementations régissant l'utilisation ;
- faire effectuer à ses frais la maintenance obligatoire de la MECeF dans les délais spécifiés par l'administration fiscale ;
- notifier immédiatement à l'administration fiscale et au fournisseur, tout dysfonctionnement au niveau de la MECeF en vue de la solution de substitution, de sorte à assurer sans discontinuer, l'enregistrement et la transmission des transactions par la machine ;
- engager dans un délai de sept (7) jours ouvrables une procédure de désactivation en cas de fermeture ou cessation d'entreprise, de mise hors d'usage de MECeF ou d'arrêt pour toute autre raison. La MECeF désactivée est conservée pendant dix (10) ans ;

- informer la Direction Générale des Impôts par écrit accompagné des rapports du constat, de l'impossibilité d'utiliser la MECeF avec les preuves de cette impossibilité ;
- disposer d'un abonnement permanent et fonctionnel au réseau Internet et s'assurer du bon fonctionnement et de la transmission permanente des données à la Direction Générale des Impôts.

2. APERÇU SUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE FACTURES, LES RÉDUCTIONS SUR FACTURES ET LES GROUPES DE TAXATION.

2.1 Les différents types de factures.

TYPE DE FACTURE	SIGLE	DÉFINITION
FACTURE DE VENTE	FV	C'est une facture certifiée délivrée par un vendeur à un acheteur. Elle comprend les informations identitaires du vendeur et de l'acheteur, la description et le prix des biens livrés ou des prestations fournies par le vendeur à l'acheteur. Elle atteste la créance du vendeur sur l'acheteur.
FACTURE DE VENTE A L'EXPORTATION	EV	C'est une facture de vente qui s'adresse à un client situé à l'étranger.
FACTURE D'AVOIR	FA	C'est une facture certifiée qui a pour but de corriger ou d'annuler une ou plusieurs factures de vente déjà émises. Elle fait référence à la facturation initiale. Elle constate dans les mêmes formes que la facture de vente, l'annulation ou la correction d'opérations préalables de vente de biens ou de services.

TYPE DE FACTURE	SIGLE	DÉFINITION
FACTURE D'AVOIR A L'EXPORTATION	EA	C'est une facture certifiée qui a pour but de corriger ou annuler une ou plusieurs factures de ventes à l'exportation déjà émises.
COPIE DE LA FACTURE	CV	La copie d'une facture est la reproduction de la facture originale avec la mention «copie» obligatoires. Elle doit répondre à des règles de conformité pour avoir une valeur juridique. On a distingue : <ul style="list-style-type: none"> • CV : Copie de la facture de vente • CA : Copie de la facture d'avoir • EC : Copie de la facture de vente à l'exportation • ER : Copie de la facture d'avoir à l'exportation
	CA	
	EC	
	ER	

2.2 Les réductions sur factures

On distingue :

- les réductions commerciales qui constituent des diminutions de prix accordées par le vendeur pour tenir compte :
 - * du défaut de qualité ou de la non-conformité de la livraison à la commande ou d'un retard de livraison (il s'agit d'un **rabais**) ;
 - * de la qualité de l'acheteur ou de l'importance de son achat (il s'agit d'une **remise**) ;
 - * de l'importance des achats du client sur une période donnée (il s'agit d'une **ristourne**)

- * et la réduction financière (**escompte**) qui constitue une diminution du montant à payer accordée par le vendeur pour tenir compte du règlement anticipé de l'acheteur.



- Généralement exprimées en pourcentage, les réductions commerciales se calculent par rapport au prix de vente brut. Cependant, lorsque plusieurs réductions commerciales sont accordées par rapport à une même opération de vente, elles sont calculées par cascade (c'est-à-dire la première sur le prix brut, la seconde sur le prix net après déduction de la première et ainsi de suite).
- L'escompte est généralement calculé par rapport au prix net de vente.

2.3 Les groupes de taxation

GROUPE	OPERATION CONCERNÉE / RÉFÉRENCE AU CGI
Groupe A : Exonéré	Opération non soumise à la TVA réalisée par une entreprise assujettie à la TVA (Cf. Article 229 du CGI) NB : La TVA n'est pas facturée
Groupe B : Taxable	Opération soumise à la TVA réalisée par entreprise assujettie à la TVA (Cf. Articles 224 et 225 du CGI) NB : TVA facturée à 18% Tout ce qui rentre dans la base de calcul de TVA est définie comme un article ; Exemple des taxes spécifiques sur les produits pétroliers, les boissons alcoolisées...

GUIDE DE FACTURATION NORMALISÉE

GROUPE	OPERATION CONCERNÉE / RÉFÉRENCE AU CGI
<p>Groupe C : Exportation</p>	<p>Opération de vente à l'exportation de biens et services taxables et non taxables réalisée par une entreprise assujettie à la TVA (Cf. Article 230 du CGI).</p> <p>NB : TVA facturée à 0%</p>
<p>Groupe D : TVA régime d'exception 18%</p>	<p>Opération taxable réalisée par une entreprise assujettie à la TVA, sur laquelle l'Etat prend en charge en partie ou en totalité (pour le compte du bénéficiaire) la TVA facturée sous la forme de crédit d'impôt. (Cf. articles 231 du CGI)</p> <p>NB : TVA facturée à 18% mais payée par crédit d'impôt</p>
<p>Groupe E : Régime TPS</p>	<p>Opération réalisée par une entreprise du régime TPS (Taxe Professionnelle Synthétique) (Cf. article 178)</p> <p>NB : TVA non facturée.</p> <p>Cependant, si les biens livrés ou les services fournis sont taxables, il y a facturation de la TVA à 18% lorsque la facture est adressée à une structure d'Etat (article 239 § 1) qui effectue la retenue à la source de 100%. Dans ce cas, c'est le groupe de taxation B qui est utilisé.</p>
<p>Groupe F : Réservé</p>	<p>Opération (réalisée par une entreprise assujettie à la TVA) soumise à la fois à la TVA et à d'autres taxes telles que : la Taxe de Séjour (Cf. articles 291 à 293), la Contribution sur la Vente de Services de Communications Electroniques sur les Réseaux Ouverts au Public (Cf. article 273 du CGI) ...</p> <p>NB : TVA et autres taxes facturées selon les modes de calcul indiqués par les dispositions fiscales</p>

3. FAIRE LA FACTURE NORMALISÉE

La facture normalisée peut être faite sur plusieurs machines provenant de différents fournisseurs sur le marché ou sur la plateforme E-MECeF.

3.1 Cas de E-MECEF

Les modalités de facturation avec le dispositif E-MECEF sont détaillées au niveau de l'annexe dénommée **E-MECEF**.

3.2 Cas des machines ELTRADE (UF)

Les modalités de facturation avec les UF ELTRADE dispositif E-MECEF sont détaillées au niveau de l'annexe dénommée **UF ELTRADDE**.

3.3 Cas des machines INCOTEX (UF)

Les modalités de facturation avec les UF INCOTEX sont détaillées au niveau de l'annexe dénommée **UF INCOTEX**.

3.4 Exemples de factures pour certains secteurs d'activités

3.4.1 Les cliniques

- Comme objet : consultation et soins suivi du diagnostic observé et la conduite à tenir pour le prochain rendez-vous

PREMIER ARTICLE

- Comme objet la **consultation**
- Comme article programmé on a **consultation**
- **Groupe de taxation A**
- Mode de paiement on a **espèce**

DEUXIÈME ARTICLE

- Comme objet les **soins médicaux**
- Comme article programmé on a **soins médicaux**
- **Groupe de taxation A**
- Mode de paiement on a **espèce**



IFU de l'acheteur:	
Nom de l'acheteur:	DAMIEN
Adresse 1:	CLV
Adresse 2:	
Telephone:	56898989
FACTURE N° 00329	
CONSULTATION ET SOINS SUITE A UN AVC OBSERVE LE 15/11/20. LES RESULTATS DES ANALYSES SONT NECESSAIRE POUR LA PROCHAINE CONSULTATION ATTENDUE LE 23/11/20	
1 QTE x 10.000 =	
CONSULTATION [A-EX]	*10.000
1 QTE x 20.000 =	
SOINS MEDICAL [A-EX]	*20.000
TOTAL	*30.000
EXONERES [A]	*30.000
ESPECES:	*30.000
NBR d'articles:	2
CODE MECeF/DGI W4UB-FIWM-KNPE-YHI2-AN66-RXIE MECeF NIM: ED03002642 MECeF Compteurs: 218/302 FV MECeF Heure: 16/12/2021 15:42:41	
	

3.4.2 Les Notaires

- Comme objet honoraires correspondants à la convention N° 25 signée le 02/12/20 entre IRAP et MR DOONOU concernant la réalisation d'une mission de...
- Comme article programmé on a Honoraires
- **Groupe de taxation B**
- Mode de paiement on a chèque



IFU de l'acheteur:

.....
 Nom de l'acheteur: IRAP
 Adresse 1: COTONOU
 Adresse 2: ZOGBO
 Telephone: 21457896

FACTURE

N° 00317

OBJET:
 FACTURE D'HONORAIRES
 CORRESPONDANT A LA CONVENTION
 N°25 SIGNÉE LE 02.12.20 ENTRE
 L'ASSOCIATION IRAP ET
 M.HADDOONOU CONCERNANT LA
 REALISATION D'UNE MISSION DE
 (...) D'UNE DUREE DE 15jours
 REPARTIS COMME SUIV...
 1 QTE x 590.000 =
 HONORAIRES [B] *590.000

TOTAL *590.000
 H.T. [B] *500.000
 TVA [B] 18% *90.000

Cheques: *590.000
 NBR d'articles: 1

CODE MECeF/DGI
 PCXF-VBG4-HM2G-H7ZQ-VIK2-QKVV
 MECeF NIM: ED03002642
 MECeF Compteurs: 209/292 FV
 MECeF Heure: 15/12/2021 12:12:29

3.4.3 Les Analystes programmeur en service informatique

PREMIER ARTICLE

- Comme objet on a **conception de site web**
- Comme article programmé on a **conception de site web**
- **Groupe de taxation B**

DEUXIÈME ARTICLE

- Comme objet on a **formation**
- Comme article on a **formation**
- **Groupe de taxation B**
- Mode de paiement on a **chèque**



IFU de l'acheteur:

.....

Nom de l'acheteur: EMACAX
 Adresse 1: COT
 Adresse 2:

.....

Telephone: 52639658

FACTURE
 N° 00334

1 QTE x 236.000 =
 CONCEPTION SITE WEB [B] *236.000

6 QTE x 10.000 =
 FORMATION [B] *60.000

TOTAL *296.000
 H.T. [B] *250.847
 TVA [B] 18% *45.153

ESPECES: *296.000
 NBR d'articles: 2

CODE MECeF/DGI
 0G3F-NRHO-P5TM-QJYD-EP2Q-MITW
 MECeF NIM: EDO3002642
 MECeF Compteurs: 222/306 FV
 MECeF Heure: 16/12/2021 17:23:39



3.4.4 Les Experts - comptables

- Comme objet honoraires mission d'audit effectuée dans les 5 agences de la société ABC SA. Durée de la mission 5jrs
Comme article programmé on a Honoraires
- **Groupe de taxation B**
- Mode de paiement on a espèce



IFU de l'acheteur:

.....
Nom de l'acheteur: ABC S.A
Adresse 1:

.....
Adresse 2:

.....
Telephone: 23568996

FACTURE
N° 00335

OBJET: MISSION D'AUDIT
EFFECTUEE DANS LES 5 AGENCES DE
LA SOCIETE ABC S.A . DUREE DE
LA MISSION: 5irs
1 QTE x 5.900.000 =
HONORAIRES [B] *5.900.000

TOTAL *5.900.000
H.T. [B] *5.000.000
TVA [B] 18% *900.000

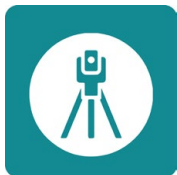
ESPECES: *5.900.000
NBR d'articles: 1

CODE MECeF/DGI
G2T6-EKT4-MXMQ-MJM2-YQ7P-D5XL
MECeF NIM: ED03002642
MECeF Compteurs: 223/307 FV
MECeF Heure: 16/12/2021 17:25:12



3.4.5 Les Géomètres

- Comme objet on a étude et levée topographique des domaines appartenant l'INRABO sur l'espace MIVO
- Comme article programmé on a Étude
- **Groupe de taxation B**
- Mode de paiement on a vente à terme



IFU de l'acheteur:

.....
 Nom de l'acheteur: INRABO
 Adresse 1: CALAVI
 Adresse 2:

.....
 Telephone: 8963254

FACTURE

N° 00321

OBJET:
 ETUDE ET LEVER TOPOGRAPHIQUE
 DES DOMAINES APPARTENANT
 L'INRABO SUR L'ESPACE MIVO
 10 QTE x 4.500 =
 ETUDE [B] *45.000

TOTAL *45.000
 H.T. [B] *38.136
 TVA [B] 18% *6.864

 VENTE A TERME: *45.000
 NBR d'articles: 1

 CODE MECeF/DGI
 LLU4-PYSB-56R2-UJY6-Z30K-XQ5D
 MECeF NIM: E003002642
 MECeF Compteurs: 212/296 FV
 MECeF Heure: 16/12/2021 09:36:00



MERCI ET A BIENTOT

3.4.6 Les Architectes

- Comme objet on a prestation de rénovation de l'intérieur d'un appartement de 65m

PREMIER ARTICLE

- Comme objet on a étude de faisabilité
- Comme article programmé on étude de faisabilité
- **Groupe de taxation B**

DEUXIÈME ARTICLE

- Comme objet on a suivi des travaux
- Comme article on a travaux
- **Groupe de taxation B**
- Mode de paiement on a chèque



Nom de l'acheteur:	M.DUPONT
Adresse 1:	RUE.P
Adresse 2:	
Telephone:	21458963

FACTURE

N° 00319

OBJET:
PRESTATION DE RENOVATION DE
L'INTERIEUR D'UN APPARTEMENT DE
65m²

10 QTE x 4.500 =	
ETUDE DE FAISABILITE [B]	*45.000
65 QTE x 15.000 =	
SUIVI DES TRAVAUX [B]	*975.000
TOTAL	*1.020.000
H.T. [B]	*864.407
TVA [B] 18%	*155.593

Cheques:	*1.020.000
NBR d'articles:	2

CODE MECeF/DGI
TLN3-5JGC-4TBL-CCH3-GLEC-DE5G

MECeF NIM: EDO3002642
MECeF Compteurs: 211/294 FV
MECeF Heure: 15/12/2021 16:17:43



MERCI ET A BIENTOT

3.5 Rapports

3.5.1 Z- RAPPORT

Il s'agit de l'état comptable quotidien obligatoire qui correspond à l'arrêt des opérations (entrées et sorties) financières de la journée. C'est une opération de clôture de caisse, en comptabilité. Cet acte quotidien permet d'avoir un suivi régulier des flux financiers de la structure. Il permet de former jour après jour, un livre de caisse. Le Z- Rapport peut être manuel (édité par l'opérateur) ou automatique chaque 24 heures.

Sur l'état on a :

- La date et l'heure d'impression
- La période
- Le nombre total de client
- Le montant total des ventes par type de paiement
- Le montant total des ventes par type de facture
- Le montant total des taxes par type de facture
- Le nombre total par type de facture émise avant le Z-rapport
- Le nombre total de type de facture depuis la 1^{ère} utilisation
- La date et l'heure de la dernière mission d'audit local
- La date et l'heure du dernier audit à distance

3.5.2 X-RAPPORT

C'est une statistique de vente, un état comptable sur lequel figure la situation provisoire des encaissements réalisés au cours d'une même journée. Il est utile pour procéder à des contrôles au cours de la journée et avant la clôture de la caisse.

Sur l'état on a :

- La date et l'heure d'impression
- La période
- Le nombre total de client
- Le montant total des ventes par type de paiement
- Le montant total des ventes par type de facture
- Le montant total des taxes par type de facture
- Le nombre total par type de facture émise avant le Z-rapport
- Le nombre total de type de facture depuis la 1^{ère} utilisation
- La date et heure du dernier audit local
- La date et l'heure du dernier audit à distance.

3.5.3 A-RAPPORTS

C'est une statistique de vente, sur laquelle figure la situation des ventes réalisées par les articles durant une période précise.

Sur l'état on a :

- La date et l'heure d'impression
- La période
- Le détail de chaque article vendu (nom de l'article ; quantité vendue ; prix unitaire moyen, quantité remboursée ; quantité en stock)
- La réduction commerciale
- Le chiffre d'affaires.

3.5.4 JOURNAL

Le journal est un document qui recense par ordre chronologique l'ensemble des opérations de vente d'une entreprise au cours d'une période donnée. Il peut être édité par date ou par numéro.

On a :

- La période de demande de rapport
- Les factures rééditées de la période
- Les rapports réédités

FACTURE NORMALISÉE

Outil d'équité et de justice dans les affaires

- > Amélioration de la comptabilité de l'entreprise
- > Meilleure gestion des stocks de marchandises
- > Authenticité et intégrité des opérations d'achat et de vente
- > Saine concurrence



Numéro Vert 901 900000



e-MECeF

PARTOUT ET À TOUT MOMENT, ÉDITEZ VOS FACTURES NORMALISÉES.

Service disponible gratuitement sur
<https://e-meccef.impots.bj>

(Accès autorisé à tous les contribuables : consultants
freelance/indépendants ; prestataires individuels ;
contribuables au régime TPS ou régime réel)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Direction Générale
des Impôts du Bénin



www.impots.finances.gouv.bj

N° VERT 90 19 00 00



La réforme des factures normalisées,

Le meilleur instrument pour booster
la gouvernance de votre entreprise

MECeF | **e-MECeF**

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR NOS PLATEFORMES



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Direction Générale
des Impôts du Bénin



www.impots.finances.gouv.bj

N° VERT 90 19 00 00



Direction Générale des Impôts
(+229) 90 19 00 00 - emecfbenin@finances.bj

www.impots.finances.gouv.bj

Direction Générale
des Impôts du Bénin

